

REPRÉSENTANTS DES MAÎTRES PROCLAMÉS ÉLUS

Au titre de la CFTC des maîtres en Enseignement Privé :

TITULAIRE

Madame Agnès MAUFROID

SUPPLÉANT

Madame Pascale MALLET

Au titre de la FEP-CFDT des maîtres en Enseignement Privé :

TITULAIRE

Madame Géraldine LEFEVRE

SUPPLÉANT

Madame Martine MONFLEUR

Au titre du SPELC des maîtres en Enseignement Privé :

TITULAIRE

Monsieur Benoît GARNIER

SUPPLÉANT


Madame Elisabeth CHANDAVOINE

Article 2 – Le mandat des représentants des maîtres proclamés élus prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 3 - Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Sarthe.

Au Mans, le 18 décembre 2014

Le Directeur académique,



Jacky CRÉPIN